



Ceci est une traduction automatique; [veuillez vous référer à la langue originale](#). La Commission européenne n'assume aucune responsabilité quant à la qualité et la fidélité de cette traduction automatique.

[Informations importantes concernant la traduction automatique](#)

Questions et réponses sur la stratégie d'investissement dans l'énergie propre

Strasbourg, le 10 mars 2026

Quel est l'objectif de la stratégie d'investissement dans l'énergie propre?

La réalisation de la transition vers une énergie propre nécessitera des investissements de 660 milliards d'euros par an jusqu'en 2030, pour atteindre 695 milliards d'euros par an au cours de la décennie suivante. Si le financement public joue un rôle essentiel de catalyseur, il ne sera pas suffisant pour répondre à ces besoins. La transition vers une énergie propre nécessitera une mobilisation nettement plus importante de capitaux privés, et de tels capitaux existent déjà. Les investisseurs institutionnels contrôlent plus de 12 000 milliards d'euros d'actifs en Europe et recherchent les rendements stables à long terme que les projets énergétiques peuvent fournir. La question clé est de savoir comment canaliser efficacement ce capital dans la transition vers une énergie propre.

La stratégie d'investissement dans l'énergie propre est conçue pour relever ce défi au moyen de quatre ensembles d'actions complémentaires. Celles-ci visent à améliorer l'accès aux marchés des capitaux, à réduire les risques liés aux investissements de manière ciblée et à établir une coopération structurée avec la communauté financière. Les initiatives de cette stratégie cibleront toutes les technologies d'énergie propre.

La mise en œuvre des actions sera réalisée en partenariat avec le groupe BEI, qui entend fournir plus de 75 milliards d'euros de financement au cours des trois prochaines années, en s'appuyant sur l'ensemble de sa gamme de produits financiers et de services de conseil.

Comment la stratégie mobilisera-t-elle les investisseurs institutionnels pour financer la transition vers une énergie propre?

Pour attirer des investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, les assureurs et les fonds souverains - qui n'affectent actuellement qu'une petite partie de leurs portefeuilles à l'énergie propre - la stratégie propose des mécanismes financiers sur mesure.

Une approche consiste à titriser les flux de revenus futurs, tels que les tarifs de réseau réglementés ou les paiements pour les énergies renouvelables, en les convertissant en titres négociables de haute qualité, qui offrent les rendements stables et à long terme dont les investisseurs institutionnels ont besoin.

Une autre solution est l'utilisation d'obligations hybrides, qui permettent aux gestionnaires de réseau et aux entreprises du secteur de l'énergie de lever des capitaux sans dépasser les limites de la dette, ce qui rend ces investissements plus attrayants pour les établissements peu enclins à prendre des risques.

Enfin, le nouveau **Fonds d'investissement stratégique dans les infrastructures** co-investira directement dans des projets aux côtés des fonds d'infrastructure et des gestionnaires d'actifs. En normalisant ces instruments et en garantissant des notations de crédit solides, la stratégie vise à débloquer une nouvelle source importante de capitaux pour la transition énergétique.

Comment cette stratégie contribuera-t-elle à améliorer l'accès au capital pour les gestionnaires de réseau électrique?

Les gestionnaires de réseau d'électricité (gestionnaires de réseau de transport et de distribution) sont confrontés à des difficultés persistantes d'accès aux capitaux à long terme en raison de pénuries de fonds propres, de contraintes de liquidité et de la fragmentation du marché.

Pour y faire face, l'éventail d'interventions de la Stratégie est double. D'une part, elle introduit des mesures visant à renforcer la situation financière des gestionnaires de réseau électrique en renforçant les fonds propres grâce à un nouveau **fonds d'investissement stratégique dans les infrastructures (ISI) soutenu par la BEI, d'un montant maximal de 500 millions d'euros**, et en proposant un mécanisme de titrisation des recettes. D'autre part, la stratégie renforcera la capacité de prêt des banques en développant la titrisation des prêts et en soutenant les petits opérateurs au moyen de prêts intermédiés soutenus par la BEI.

Ces mesures s'alignent sur les recommandations du [rapport Draghi](#) et garantissent que l'expansion du réseau suit le rythme du déploiement accru des énergies renouvelables, évitant ainsi de futurs goulets d'étranglement.

Les initiatives en matière d'efficacité énergétique seront-elles abordées dans la stratégie?

Malgré son rôle central dans la transition de l'UE vers une énergie propre, l'efficacité énergétique continue d'être sous-financée, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME) et dans le secteur du logement. Pour combler cet écart, la stratégie introduit un programme pilote visant à mobiliser 500 millions d'euros d'investissements en 2026. Il se concentre sur la mise à l'échelle des modèles «énergie en tant que service», dans lesquels les fournisseurs fournissent des améliorations de l'efficacité sans coûts initiaux aux utilisateurs finaux, en récupérant les dépenses grâce à une part des économies d'énergie qui en résultent.

En outre, la Commission, en collaboration avec le groupe BEI, s'emploie à renforcer la [garantie de durabilité InvestEU](#) – fournie par l'intermédiaire [du Fonds européen d'investissement \(FEI\)](#) – afin de soutenir les projets de décarbonation et d'efficacité des PME, réduisant ainsi les risques pour les établissements financiers.

À l'avenir, la Commission élaborera également un **instrument d'accélération de l'efficacité énergétique** qui pourrait utiliser les instruments du Fonds européen pour la compétitivité pour regrouper et renforcer les réserves d'investissement, améliorant ainsi l'accès aux marchés des capitaux pour les initiatives axées sur l'efficacité.

En quoi consiste le prochain Conseil d'investissement pour la transition énergétique (ETIC)?

Le Conseil d'investissement pour la transition énergétique (ETIC), dont le lancement est prévu pour le deuxième trimestre de 2026, servira de plateforme permanente de dialogue entre les décideurs politiques, les États membres et les institutions financières, y compris la Banque européenne d'investissement (BEI), les banques nationales de développement et les investisseurs privés.

Son objectif principal est d'aligner les politiques énergétiques et les instruments de financement de l'UE sur les besoins des investisseurs. L'ETIC discutera régulièrement des investissements liés à l'énergie, partagera ses expériences, identifiera les goulets d'étranglement et formulera des suggestions pour des solutions de financement optimales. Un groupe de travail spécifique se concentrera sur le renforcement des mécanismes de financement dirigés par les banques publiques afin de stimuler la mobilisation de capitaux privés. Tout en se concentrant sur les défis en matière d'investissement dans l'énergie, l'ETIC évitera les doubles emplois avec les futurs cadres de gouvernance dans le cadre du prochain budget à long terme de l'UE, tels que le Fonds européen pour la compétitivité.

Quel rôle le Groupe BEI jouera-t-il dans la stratégie?

Le [Groupe BEI](#) (EIBG) est un partenaire clé dans la mise en œuvre de la stratégie, fournissant à la fois une puissance de feu financière et une expertise technique pour réduire les risques liés aux projets et attirer des capitaux privés. Le GEIF devrait fournir 75 milliards d'euros de prêts, de garanties, d'investissements dans des obligations hybrides et vertes, de dettes à risque et de fonds propres au cours des trois prochaines années. Il soutiendrait, entre autres, la production d'énergie propre, les infrastructures de distribution, l'efficacité énergétique, les solutions de flexibilité non fossiles et les technologies innovantes.

Il impliquera une variété d'instruments pour les grilles. Par exemple, le Groupe BEI fournira un capital d'ancrage pouvant aller jusqu'à 500 millions d'euros pour investir dans des projets d'infrastructure spécifiques par l'intermédiaire du nouveau Fonds d'investissement stratégique dans les infrastructures (Fonds EIS). Le GEIF collaborera avec la Commission pour mettre en place un mécanisme de titrisation des opérateurs et continuera d'acheter des obligations hybrides afin d'alléger les contraintes pesant sur la dette des opérateurs.

Le Groupe BEI intensifiera également sa nouvelle initiative visant à renforcer la capacité des réseaux bancaires locaux à prêter aux petits opérateurs de distribution par le biais de prêts intermédiés.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, la BEI mobilisera jusqu'à 500 millions d'euros d'investissements dans le cadre d'un programme pilote pour des modèles d'«énergie en tant que service» et des programmes de décarbonation des PME, tandis que la garantie de durabilité InvestEU, fournie par l'intermédiaire du Fonds européen d'investissement, améliorera l'accès des petites entreprises.

En ce qui concerne l'innovation, la BEI apportera sa contribution au moyen d'instruments de dette à risque et de fonds propres pouvant bénéficier d'un soutien au titre d'InvestEU. Au-delà du financement, la BEI peut fournir une assistance technique par l'intermédiaire de la plateforme de conseil InvestEU pour structurer des projets bancables, en veillant à l'alignement sur les objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat.

Quelles sont les mesures visant à réduire les risques liés aux technologies innovantes en matière d'énergie propre?

Les technologies de pointe en matière d'énergie propre sont essentielles à la décarbonation à long terme, mais leurs risques financiers plus élevés découragent souvent les investisseurs privés. Pour remédier à cette situation, la Commission, en collaboration avec le groupe BEI, renforcera son soutien aux technologies et solutions innovantes en matière d'énergie propre, telles que le stockage d'énergie de longue durée, l'énergie éolienne et solaire flottante, l'énergie océanique, l'agrovoltaïque et la géothermie. Le Groupe BEI peut jouer un rôle central par le biais de la dette à risque et des fonds propres par l'intermédiaire [d'InvestEU](#), en aidant les innovations à franchir la «vallée de la mort» entre le développement et le déploiement sur le marché. Ces mesures accéléreront la commercialisation et réduiront les coûts de financement des technologies prometteuses à fort potentiel.

Pour plus d'informations

[Communiqué de presse](#)

[La Commission lance une stratégie pour accélérer les investissements dans les énergies propres - Énergie](#)

QANDA/26/557

Personnes de contact pour la presse:

[Anna-Kaisa ITKONEN](#) (+32 2 29 57501)

[Cristiana MARCHITELLI](#) (+32 2 29 89407)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)